



BCO – Conférences télécom régionales

Rapport de restitution des trois conférences de télécom régionales

Décembre 2023

Table des matières

1 INTRODUCTION.....	2
1.1 Contexte et nécessité des conférences	2
2 RÉCAPITULATIF DE LA CONFÉRENCE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	4
2.1 Enseignements clés	4
3 RÉCAPITULATIF DE LA CONFÉRENCE DE LA RÉGION WALLONNE.....	6
3.1 Enseignements clés	6
4 RÉCAPITULATIF DE LA CONFÉRENCE DE LA RÉGION FLAMANDE.....	8
4.1 Enseignements clés	8
5 LES MEILLEURES PRATIQUES	10
5.1 Une communication efficace.....	10
5.2 Une collaboration fluide	12
5.3 Une bonne anticipation	13
6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	14
7 POSSIBILITÉS D’ACTIONS FUTURES	15
8 CONCLUSION.....	16
9 ANNEXES.....	18
9.1 Slides conférence Région de Bruxelles-Capitale.....	18
9.2 Slides conférence Région Wallonne	18
9.3 Slides conférence Région Flamande	18
9.4 Récapitulatif des Meilleures Pratiques.....	18

1 Introduction

1.1 Contexte et nécessité des conférences

Dans le cadre de sa stratégie digitale, l'ambition de l'Union Européenne est de faire de l'Europe le continent le plus connecté d'ici 2030¹. Concrètement, cet objectif se traduit par les paliers suivants :

- Assurer l'accès de chaque ménage européen à une couverture haut débit d'ici **2025** ;
- Permettre une connectivité en gigabit pour tous les ménages d'ici **2030**.

En 2022, le taux de connectivité en Belgique était de 30 Mbps en moyenne (100Mbps pour les grandes villes). Pour répondre aux exigences européennes d'ici 2030, il devenait donc essentiel d'enclencher les discussions pour commencer à agir concrètement et positivement sur le niveau de connectivité belge.

En effet, le déploiement du haut débit suscite de nombreuses réactions et les différentes entités impliquées dans ce processus ne sont pas égales face aux enjeux, au flux d'information et aux capacités de réponse. En effet, le déploiement du haut débit implique souvent des travaux majeurs qui impactent l'organisation des administrations publiques locales et régionales.

Suite à des entretiens avec divers acteurs du secteur, il est apparu que, pour permettre à tous les acteurs de se comprendre, de faciliter les synergies et de collaborer efficacement vers un objectif commun, il était essentiel de créer une occasion et un environnement propice à leur rassemblement.

Pour ce faire, le Broadband Competence Office (BCO) du SPF Économie a organisé trois conférences régionales (la Région de Bruxelles-Capitale, la Région Wallonne et la Région Flamande) en novembre 2023 dont l'objectif était de faciliter le déploiement de la fibre dans les communes belges en :

- Améliorant la compréhension des enjeux socio-économiques et techniques du haut débit en mettant en lumière son rôle sociétal ;
- Renforçant le contact entre les communes et les opérateurs, afin de leur permettre de présenter les défis propres à chacun d'entre eux ;
- Permettant aux communes (et autres acteurs) de partager les meilleures pratiques.

¹<https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/connectivity#:~:text=L'objectif%20principal%20de%20la,en%20gigabit%20d'ici%202030>.

C'est dans cette optique que le BCO a organisé les trois conférences régionales détaillées ci-dessous.

2 Récapitulatif de la conférence de la Région de Bruxelles-Capitale

La conférence de la Région de Bruxelles-Capitale, « *Connect Brussels* » a eu lieu le vendredi 10 novembre dans la salle de conférence du SPF Économie. Elle a réuni une cinquantaine de participants et participantes. Le programme détaillé de la matinée est consultable en annexe A.

2.1 Enseignements clés

Séverine Waterbley, présidente du **SPF Économie**, a inauguré la conférence en mettant en exergue **l'engagement national en faveur du développement du haut débit**, soulignant les investissements significatifs du gouvernement fédéral à travers son plan haut débit. Elle a mis en lumière la récente création de la cellule haut débit et du BCO au sein du SPF Economie

La Ministre des télécommunications, **Petra De Sutter**, est intervenue de manière numérique pour accueillir les participants et confirmer l'engagement national mis en avant par Séverine Waterbley.

Dans un deuxième temps, **le ministre Bernard Clerfayt** (Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux, du Bien-être animal, de l'informatique régionale et de la simplification administrative) a souligné l'impératif **d'améliorer la connectivité dans la Région de Bruxelles-Capitale** afin de répondre aux objectifs de l'Union Européenne. Il a insisté sur l'importance d'améliorer la qualité des services régionaux face à la croissance exponentielle de la quantité de données disponibles. Le ministre a exprimé un engagement robuste en faveur du déploiement de réseaux à haut débit, partageant ses efforts sur le projet en cours Fibru visant à établir un réseau fort au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale.

À sa suite, **Olivier Van Craenenbroek** (Service Public Régional de Bruxelles (SPRB)), expert en coordination des chantiers en Région de Bruxelles-Capitale, a présenté les **tenants et aboutissants de l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie publique**, en mettant en lumière les piliers d'OSIRIS, la Commission de Coordination des Chantiers, et les textes de loi. La coordination des chantiers en Région de Bruxelles-Capitale vise à faciliter la réalisation des travaux par les impétrants, tout en préservant la fonction initiale de la voirie et la fluidité de la circulation. Il a souligné le processus d'autorisation accéléré spécialement mis en place pour les opérateurs, favorisant ainsi un déploiement massif de la fibre.

Vincent Fosty (Deloitte), expert en télécommunication a souligné le **rôle crucial du haut débit dans le développement économique**, exerçant une influence significative sur

divers secteurs. Il a mis en lumière l'évolution temporelle de la vitesse associée au terme 'haut débit' et a souligné l'objectif de l'Union européenne d'atteindre un réseau fixe d'un Gbps pour tous les foyers d'ici 2030. Vincent Fosty a appelé à accélérer le déploiement du haut débit, insistant sur le caractère mondial du défi de la connectivité et encourageant les acteurs clés à concrétiser ces ambitions sur le terrain.

Laurence Hoflack (IBPT), ingénieur au sein du service des marchés des Télécommunication et Médias de l'IBPT² a exposé **le cadre législatif européen, y compris l'arrivée du Gigabit Infrastructure Act, ou GIA**, une proposition de règlement à laquelle la région et les communes devront satisfaire et se préparer³. De plus, elle a présenté les droits des opérateurs tels que définis dans la législation belge sur les télécommunications. Elle a ensuite mis en lumière les différentes technologies et les plans et objectifs de déploiement de réseaux fibres FTTH⁴ des principaux opérateurs télécoms en Belgique. L'IBPT justifie **l'existence de plusieurs réseaux de fibre** sur le territoire pour éviter un monopole de fait et ainsi favoriser la concurrence et l'innovation. Toutefois, étant donné que le déploiement parallèle de réseaux FTTH peut avoir un impact important sur la rentabilité des investissements (en particulier dans les zones moins densément peuplées), l'IBPT se montre **ouvert**, sous condition notamment du respect des conditions d'une concurrence effective et durable au profits des utilisateurs finaux, **à l'étude de tout accord ou projet d'accord de coopération entre les opérateurs lors de la construction de leurs réseaux**⁵.

Deux communes, **Ixelles et Anderlecht**, ont partagé leurs expériences lors du déploiement du haut débit sur leur territoire. Ces deux témoignages ont souligné une **augmentation significative de la charge administrative**, quadruplant même à Ixelles (passant de 2000 à 8500 dossiers), liée aux travaux de déploiement du haut débit. La commune d'Ixelles a mis l'accent sur une **collaboration** réussie entre communes et opérateurs grâce à une communication ouverte et une méthodologie commune. À Anderlecht, l'attention s'est portée sur la **qualité des finitions** et l'impact sur les citoyens. La commune a rencontré des difficultés liées à l'état des trottoirs après l'intervention des opérateurs et l'installation de la fibre. Pour éviter des problèmes similaires, il est donc crucial d'assurer une communication efficace avec les opérateurs et potentiellement d'établir une charte de qualité avant le début des travaux pour aligner les exigences entre opérateurs et communes.

² L'IBPT, Institut belge des services postaux et des télécommunications, est le régulateur fédéral compétent pour le marché des communications électroniques, le marché postal, le spectre électromagnétique des radiofréquences ainsi que les services de médias audiovisuels et les services de plateformes de partage de vidéos en Région bilingue de Bruxelles-Capitale.

³ Le GIA est une proposition de règlement européen sur les infrastructures en gigabit. Pour plus d'informations : <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/library/gigabit-infrastructure-act-proposal-and-impact-assessment>

⁴Fiber To The Home (FTTH), est une technologie de connexion Internet à large bande qui utilise la fibre optique pour fournir un accès Internet haut débit directement aux bâtiments individuels tels que les résidences, les immeubles d'appartements et les entreprises.

⁵ [Communication_deploiement_reseaux_FTTH_en_cooperation_2023-10-10\(ibpt.be\)](#)

3 Récapitulatif de la conférence de la Région Wallonne

La conférence de la Région Wallonne, « *Connect Wallonia* » a eu lieu le vendredi 17 novembre dans la salle de formation de l'IFAPME (Gembloux). Elle a été organisée en collaboration avec le département formation de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW). Hybride, cette conférence a réuni plus d'une cinquantaine de participants et participantes en présentiel et une septantaine en ligne. Le programme détaillé de la matinée peut être consulté dans l'annexe B.

3.1 Enseignements clés

Comme lors de la conférence bruxelloise, **Séverine Waterbley**, présidente du **SPF Économie**, a souligné l'engagement national pour le haut débit, mettant en avant les investissements importants du gouvernement fédéral via son plan haut débit. Elle a également noté la création récente de la cellule haut débit et du BCO au sein du SPF Économie. Le BCO vise notamment à **connecter les zones blanches** encore présentes en Wallonie, avec pour objectif d'atteindre une vitesse de 100 Mbps sur l'ensemble du territoire d'ici 2025.

La Ministre des télécommunications, **Petra De Sutter**, est intervenue de manière numérique pour accueillir les participants et confirmer l'engagement national mis en avant par Séverine Waterbley.

Philippe Compère de l'**Agence du Numérique (AdN)** a ensuite présenté le volet « Last Mile » du programme **Gigarégion** de l'AdN. Celui-ci vise également à améliorer la connectivité des Wallons en réduisant le nombre de foyers non connectés de 120 000 à 20 000 d'ici 2025. Le programme cible des territoires distincts de celui du programme zones blanches du SPF Économie, afin d'impacter le plus grand nombre possible de citoyens.

Vincent Fosty a apporté une présentation similaire à celle présentée lors de la conférence bruxelloise, soulignant le **rôle crucial du haut débit dans le développement économique**⁶.

⁶ Voir section « Conférence Bruxelles » pour plus de détails.

Nicolas Glowacki, responsable des données au sein de l'IBPT⁷, a exposé le **cadre législatif européen et les plans et objectifs de déploiement de réseaux fibres FTTH⁸ des principaux opérateurs télécoms en Belgique**. De plus, il a présenté les droits des opérateurs tels que définis dans la législation belge sur les télécommunications. L'IBPT justifie l'existence de **plusieurs réseaux de fibre** sur le territoire pour éviter un monopole de fait et ainsi favoriser la concurrence et l'innovation. Toutefois, étant donné que le déploiement parallèle de réseaux FTTH peut avoir un impact important sur la rentabilité des investissements (en particulier dans les zones moins densément peuplées), l'IBPT se montre **ouvert**, sous condition notamment du respect des conditions d'une concurrence effective et durable au profits des utilisateurs finaux, **à l'étude de tout accord ou projet d'accord de coopération entre les opérateurs** lors de la construction de leurs réseaux⁹.

Cécile Noël et **Sébastien Lacroix** de l'AdN ont fourni une explication détaillée du contexte législatif wallon et du concept de Gigarégion. Additionnellement, une plateforme permettant aux communes de signaler les problèmes de connectivité fixe et mobile en Région Wallonne, établissant ainsi un lien entre les communes et les opérateurs, a été présentée¹⁰. Cécile Noël et Sébastien Lacroix ont ensuite abordé les **législations** entourant le déploiement du haut débit, en se basant sur les règles européennes, fédérales, wallonnes et locales. Ils ont présentés entre autre exposé **le cadre législatif européen et l'arrivée du Gigabit Infrastructure Act, ou GIA**, une proposition de règlement à laquelle la région et les communes devront satisfaire et se préparer¹¹.

Trois communes, à savoir **Waterloo, Courcelles** et **Braine-le-Comte**, ont **partagé leurs expériences** dans le déploiement du haut débit. Le témoignage de Waterloo a souligné l'importance de maintenir de bonnes relations entre la commune et l'opérateur afin de garantir **la fluidité des travaux**. Courcelles a mis en avant l'importance d'une **communication avec les riverains** et a souligné la nécessité **d'anticiper les travaux futurs**, en particulier en ce qui concerne le raccordement des maisons afin de potentiellement pouvoir minimiser leur impact sur les citoyens et citoyennes. Enfin, Braine-le-Comte a abordé la thématique des **synergies**, en expliquant comment elle a synchronisé le déploiement de la fibre avec la réfection de certains trottoirs.

⁷ L'IBPT, Institut belge des services postaux et des télécommunications, est le régulateur fédéral compétent pour le marché des communications électroniques, le marché postal, le spectre électromagnétique des radiofréquences ainsi que les services de médias audiovisuels et les services de plateformes de partage de vidéos en Région bilingue de Bruxelles-Capitale

⁸ Fiber To The Home (FTTH), est une technologie de connexion Internet à large bande qui utilise la fibre optique pour fournir un accès Internet haut débit directement aux bâtiments individuels tels que les résidences, les immeubles d'appartements et les entreprises.

⁹ [Communication_deploiement_reseaux_FTTH_en_cooperation_2023-10-10\(ibpt.be\)](https://www.ibpt.be/fr/communication-deploiement-reseaux-ftth-en-cooperation-2023-10-10)

¹⁰ <https://www.digitalwallonia.be/connect>

¹¹ Le GIA est une proposition de règlement européen sur les infrastructures en gigabit. Pour plus d'informations : <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/library/gigabit-infrastructure-act-proposal-and-impact-assessment>

4 Récapitulatif de la conférence de la Région Flamande

La conférence de la Région Flamande, « *Samen glasvezel en infrastructuuruitdagingen verbinden in het openbaar domein* » a eu lieu le jeudi 30 novembre au Parlement Flamand. Elle a été organisée en collaboration avec la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VMSG). Cette conférence a réuni approximativement cent cinquante participants et participantes en présentiel. L'agenda de la matinée est disponible en annexe C.

4.1 Enseignements clés

Séverine Waterbley, présidente du **SPF Economie**, a inauguré la conférence en mettant en exergue **l'engagement national en faveur du développement du haut débit**, soulignant les investissements significatifs du gouvernement fédéral à travers son plan haut débit. Elle a mis en lumière la récente création de la cellule haut débit au sein du SPF Economie, intégrant le BCO dans cette dynamique.

Le **Ministre-Président Jan Jambon**, le bourgmestre de **Genk Wim Dries**, et **Bart Steukers, CEO d'Agoria** ont discuté du déploiement du **haut débit en Flandre**, soulignant unanimement son importance pour le développement et la **compétitivité de la région**. Bart Steukers a mis en avant le déploiement imminent de la fibre optique par les opérateurs, mettant en lumière le **retard belge**. Jan Jambon a reconnu l'importance **d'accroître les investissements** dans le haut débit et a appelé à une **collaboration étroite entre les opérateurs et les autorités communales**. Wim Dries a insisté sur la nécessité d'un **Internet rapide pour tous les Flamands**, exprimant des inquiétudes concernant les zones non couvertes par la fibre. Il a également encouragé les opérateurs à prendre en compte le **planning sur six ans des communes** dans la planification de leurs projets.

La discussion entre **Dirk Verbeelen** représentant de **AquaFlanders**, **Koen Wouters** représentant de **Fluvius**, **Ilse Haesaert** représentante de **Agoria** et **Dominik Ronse** représentant la commune flamande d'**Ingelmunster**, a permis de voir plus clair dans les différents défis que rencontraient les impétrants lors des travaux publics. Au cours de ces échanges, il est devenu évident que, au-delà des travaux liés au déploiement du haut débit, d'importants investissements étaient également nécessaires pour **moderniser les réseaux électriques et d'eau**. Les participants se sont montrés optimistes quant au **Code Nuts**¹² et à sa capacité à uniformiser les règles dans les communes. Ils encouragent les municipalités à suivre ce code afin de simplifier les travaux publics sur leur territoire. Les participants ont souligné les avantages des **synergies**, non seulement pour des raisons financières, mais aussi pour réduire les désagréments pour les riverains.

¹² Code voor infrastructuur- en nutswerken langs gemeentewegen du VMSG

Cependant, il a été reconnu que la réalisation de ces synergies n'est pas toujours praticable. Afin d'optimiser le nombre de synergies possibles, une **planification** minutieuse des travaux s'avère indispensable. Un point important a été mis en avant, notamment la différence marquée entre le déploiement du haut débit et les autres travaux d'infrastructure, en particulier en ce qui concerne les **multiples demandes de permis associées** aux travaux de déploiement de haut débit. La discussion a mis en lumière la nécessité d'une approche collaborative entre les différentes parties prenantes pour surmonter les défis rencontrés lors des travaux publics, avec une attention particulière portée à la planification, à la coordination, et à la recherche de synergies là où c'est réalisable.

Laurence Hoflack de l'**IBPT** a exposé le cadre législatif européen et l'arrivée du **GIA**, une proposition de règlement à laquelle la région et les communes devront se préparer¹³ et appliquer.

Trois communes, à savoir **Knokke-Heist**, **Halle** et **Leuven** ont partagé leurs expériences dans le déploiement du haut débit. Le témoignage de Knokke-Heist met en lumière l'importance des synergies entre les entreprises responsables des travaux publics et les défis qui en découlent. De son côté, Leuven a souligné l'importance de **minimiser les nuisances pour les riverains** et a présenté la fonction de '*coordinateur de réduction des nuisances*' qu'ils ont au sein de l'administration de leur ville. Enfin Halle a abordé l'importance de planifier la **signalisation** des travaux.

¹³ *Idem.*

5 Les meilleures pratiques

Les meilleures pratiques discutées lors de la conférence peuvent se regrouper autour de trois thèmes majeurs, constituant les principes fondamentaux pour un déploiement facilité dans une commune :

- une **communication efficace** entre les différentes parties prenantes (voir 5.1);
- une **collaboration** fluide entre la **commune** et **l'opérateur** (voir 5.2);
- ainsi qu'une **anticipation** des travaux et de leurs potentielles implications (voir 5.3).

5.1 Une communication efficace

Assurer une communication efficace et continue entre les différentes parties représente la clé de voûte d'un déploiement réussi. En effet, les acteurs impliqués dans les travaux sont multiples (opérateurs, communes, ouvriers, sous-traitants etc.) et il peut être difficile d'assurer un transfert homogène de toutes les informations pertinentes. Additionnellement, il est essentiel de communiquer avec les citoyens et citoyennes pour garantir une adhésion au projet. Quelques pistes de dynamiques communicationnelles sont élaborées ci-dessous :

A) Entre les communes et les opérateurs

a. Avant le déploiement

- Prévoir des réunions explicatives préalables entre l'opérateur et la commune : les communes peuvent manquer de clarté sur les différences entre les opérateurs et les besoins justifiant le déploiement de plusieurs réseaux de fibre. Les communes bénéficieraient dès lors d'une communication allant de l'opérateur vers les pouvoirs locaux pour les éclairer sur ces enjeux. Des réunions explicatives organisées par certains opérateurs permettraient aux communes de mieux comprendre les projets. Il est aussi à noter que les autorités fédérales (ex : l'IBPT ou le BCO) et régionales (ex : les SPW ou l'AdN) peuvent aussi être des sources d'informations précieuses et soutenir ces réunions informatives.
- Organiser des réunions d'alignement en amont du déploiement : afin de s'aligner sur les aspects concrets du déploiement, sur les différentes attentes et restrictions, il est extrêmement bénéfique d'organiser des réunions d'alignement au préalable. Cela permettrait d'établir des relations solides le plus tôt possible entre la commune et l'opérateur qui opérera le déploiement (parfois durant plus de 24 mois) et de pallier le manque de connaissance des opérateurs sur les spécificités et processus administratifs communaux (et parfois régionaux).

b. Pendant le déploiement

- Avoir une personne de contact chez l'opérateur : plusieurs communes ont souligné l'importance d'avoir une personne de contact par opérateur, qui serait le point de contact unique pour la commune en cas de problème. Cette personne facilite la communication avec tous les sous-traitants sur le terrain et centralise toute l'information.
- Avoir une personne de contact au sein de votre commune : à l'instar des municipalités, les opérateurs ont souligné l'importance d'avoir une personne de référence au sein de la commune afin de faciliter la communication pendant le déploiement, favorisant ainsi une communication plus efficace. La commune de Leuven a mis en place une fonction spéciale au sein de son administration pour assumer ce rôle dans le cadre de tous les travaux publics, avec pour mission principale celle de « *coordonateur de réduction des nuisances* ».

B) Envers les riverains

- Communiquer les raisons du déploiement : l'importance d'une bonne communication concernant les bienfaits du haut débit envers les citoyens est centrale. Lorsque les riverains comprennent que les travaux dans leur rue visent à améliorer leurs services, en particulier leur connectivité, ils sont généralement plus à même d'accepter d'éventuels désagréments. Cela limite donc par ricochet la charge administrative des communes, en évitant de devoir traiter des dossiers de plaintes. Il a été souligné que cela est particulièrement positif pour les petites communes où les édiles jouent souvent un rôle de premier plan dans les médiations avec les citoyens.
- Communiquer les modalités de déploiement : avant d'entreprendre les travaux, il est essentiel que les communes communiquent sur la tenue des travaux. L'exemple de Courcelles a démontré que les citoyens peuvent exprimer des réticences et des inquiétudes dans diverses situations (exemple : quand les opérateurs prennent des photos des rues).
- Communiquer sur les évolutions du déploiement : il est important de communiquer sur les éventuelles nuisances que provoquent les travaux de déploiement pour les riverains, ainsi que sur les avancées des travaux. Également, il est essentiel de penser l'agenda des travaux pour éviter un maximum de désagréments (e.g. travailler pendant les vacances scolaires, ne pas ouvrir toutes les rues en même temps, etc.).
- Prévoir un portail de signalement/plaintes pour les riverains : le témoignage de Halle souligne l'importance de prévoir un portail de signalement ou plaintes pour les riverains pendant la durée du déploiement. Ce portail pourrait être localisé au sein de la commune concernée ou être géré par l'opérateur en charge des travaux.

5.2 Une collaboration fluide

La collaboration entre les opérateurs et les communes étaient le cœur de ces conférences. Les manières de collaborer sont multiples et dépendent d'éléments contextuels (ex. Il y a-t-il d'autres travaux en cours ? Il y a-t-il des spécificités dans la commune du déploiement, etc.). Il est donc essentiel de conscientiser ces aspects et de travailler à une manière de collaborer qui conviennent à toutes les parties impliquées.

A) Avant le déploiement

- Établir une charte de qualité : l'exemple d'Anderlecht montre que l'établissement d'une charte de qualité est bénéfique. Elle aligne les attentes entre l'opérateur et la commune en termes de finition des travaux, favorisant ainsi une collaboration efficace. S'il existe un cadre légal qui constitue le cadre de référence, certains éléments n'y sont pas suffisamment explicites (ou détaillés) et peuvent être précisés par le biais d'une charte.
- (En Région Flamande) Suivre le 'Code Nuts'¹⁴ : les opérateurs et leurs sous-traitants sont familiarisés avec le Code Nuts. Son application au sein des communes permet à l'opérateur de se conformer pleinement à la législation à suivre dans la commune et évite les erreurs de compréhension à ce niveau-là.

B) Pendant le déploiement

- Organiser des réunions régulières entre la commune et l'opérateur : Ces réunions facilitent la coordination et favorisent une communication fluide. Pendant celles-ci, les rues susceptibles d'être impactées ainsi que les modalités d'intervention devraient être discutées. À Braine-le-Comte, elles se déroulaient de manière hebdomadaire, offrant ainsi la possibilité d'ajuster le planning de déploiement en cas de perturbations éventuelles. Le déploiement du haut débit implique des travaux mobiles et nécessite une collaboration quotidienne plus importante que ce qu'offrent les outils de coordination (comme GIPOD).
- Mettre en place une plateforme d'échange de documents (ex : *SharePoint*) commune : l'exemple de Ixelles met en lumière qu'une coopération étroite entre les communes et les opérateurs facilite le bon déroulement des travaux tout en limitant la surcharge de travail pour les communes. L'utilisation d'une plateforme comme un *SharePoint* commun facilite cette coopération. Dans ce cas précis, cette plateforme a servi à assurer un contrôle rigoureux de la fin des travaux.

¹⁴ Code voor infrastructuur- en nutswerken langs gemeentewegen du VVSG

5.3 Une bonne anticipation

Le déploiement du haut débit représente un défi nouveau pour les communes, et donc une méthodologie de travail inédite. Dès lors, il est essentiel de travailler à anticiper les implications et répercussions de ce déploiement et de planifier en conséquence.

- Anticiper l'augmentation de la charge administrative et les coûts : les témoignages des communes sont unanimes, le déploiement du haut débit représente une grande augmentation de la charge administrative (et des coûts). Il est important que les communes anticipent ces éléments et, par exemple, l'incluent dans l'allocation des ressources humaines communales pour le projet de déploiement de haut débit avant le début des travaux.
- Planifier pour minimiser les désagréments durant la période électorale : l'année électorale à venir représente un défi pour toutes les communes, et nombre d'entre elles pourraient avoir des réticences à mener des travaux durant cette période. Cependant, cela pourrait représenter un risque dans le défi qu'est le déploiement de la large bande, au vu des objectifs belges et européens. De plus l'impact sur les opérateurs n'est pas à minimiser car ils n'ont pas toujours la flexibilité d'interrompre les travaux. Des solutions peuvent être trouvées, mais elles requièrent, une fois de plus de l'anticipation et de la planification. Les opérateurs encouragent chaleureusement les communes à prendre contact le plus rapidement possible afin de discuter ouvertement de ces sujets. Certaines ont d'ailleurs déjà pris les devants et un accord a été trouvé (ex : de n'effectuer des travaux légers que dans certains quartiers, à certaines dates fixées à l'avance).
- Planifier pour opérer une réfection des trottoirs en synergie : la commune de Braine-le-Comte a saisi l'occasion des travaux de déploiement de la fibre pour entreprendre une réfection de ses trottoirs. Le modus operandi était le suivant : l'opérateur ouvrait le trottoir, effectuait les travaux de déploiement et remettait le trottoir en état. Ensuite le sous-traitant de la commune prenait la relève pour finaliser la rénovation des trottoirs. Pour permettre de telles synergies, une coordination efficace et une relation de confiance entre la commune, l'opérateur et ses sous-traitants sont essentielles. De plus, une anticipation adéquate est nécessaire pour planifier ces travaux lors de l'allocation budgétaire, afin d'allouer les fonds nécessaires à la rénovation.
- Anticiper la suite des travaux : après le déploiement de la fibre, il sera nécessaire d'effectuer le raccordement effectif des habitations, ce qui pourrait entraîner une nouvelle ouverture des trottoirs. Pour éviter cela, la commune de Courcelles a demandé à l'opérateur déployant sur son territoire d'installer des boîtes de jonction entre les habitations.
- Créer une base de données avec les plans de signalisation : à la suite de chaque session de travaux ayant un impact sur la circulation dans une ou plusieurs rues, il est impératif de conserver les plans de signalisation. Cette démarche vise à

constituer une base de données exhaustive regroupant l'ensemble des plans de signalisation.

- Les opérateurs doivent garantir la sécurité sur les chantiers. Des formations adéquates pour leurs sous-traitants peuvent améliorer le respect des différents décret et ordonnances.

6 Informations complémentaires

Outre les enseignements et bonnes pratiques tirées des échanges, certains points plus précis ont été abordés au cours des conférences régionales. Ces thématiques peuvent être intéressantes pour compléter vos connaissances sur le sujet du déploiement du haut-débit. Un résumé des éléments factuels discutés est repris ci-dessous.

A) Les technologies

- L'Intelligence Artificielle est actuellement déployée sur certains chantiers pour surveiller attentivement l'avancement des travaux. Cela offre aux opérateurs une perspective continue sur les performances de leurs sous-traitants tout au long du chantier, contribuant ainsi à assurer la qualité des travaux.
- L'ancien réseau en cuivre de Proximus est en cours de remplacement par un nouveau réseau de fibre. Proximus pourrait décider de décommissionner ce réseau.. C'est un chantier compliqué car l'ancien réseau existe depuis 100 ans et est aussi utilisé par d'autres services, comme les lignes d'ascenseurs ou l'aide aux personnes âgées.
- Afin de connecter les dernières zones blanches, les différents acteurs pourraient recourir à de nouvelles technologies actuellement en développement (ex : satellite, etc.)
- La fibre peut être soufflée à travers les conduits sur une distance allant jusqu'à 1 km. Cette technique permet des réparations à moindre coût en cas de besoin et n'exige pas l'ouverture complète des trottoirs lors de travaux de réparation.
- En zone rurale, la solution la plus rentable pour les opérateurs et moins contraignante pour les communes est le déploiement par les pylônes d'Ores¹⁵.

B) Les zones figées

- À Bruxelles, à la suite de travaux coordonnés, aucune nouvelle intervention n'est autorisée dans la zone pendant une période de trois ans. Ces travaux de grande envergure sont minutieusement planifiés cinq ans à l'avance et programmés un an à l'avance, offrant ainsi du temps aux opérateurs pour coordonner leurs actions. Dans le cas exceptionnel où un opérateur nécessite malgré tous des

¹⁵ Les pylônes d'Ores sont des structures fabriquées et utilisées par l'entreprise Ores, gestionnaire wallon de réseaux de distribution, pour supporter les lignes électriques et les équipements associés dans son réseau de distribution.

travaux pendant cette période, il a la possibilité de négocier cette situation au sein de la commission de coordination.

- Les zones figées ne sont pas d'application pour les nouveaux opérateurs.

7 Possibilités d'Actions Futures

- L'écriture une charte afin d'homogénéiser les formalités locales par région : Un manque d'harmonisation entre les règles communales peut entraîner des confusions pour les opérateurs. Une proposition avancée lors de la conférence Bruxelloise suggère que la conférence des bourgmestres élabore une charte, agissant comme le plus grand dénominateur commun pour l'organisation des travaux de déploiement de la fibre sur le territoire bruxellois. Ce code ne rentrerait pas en conflit avec la législation, mais pourrait être considéré comme un instrument supplétif. Cela permettrait en outre d'harmoniser les procédures de communications des opérateurs envers les communes.
- La communication des futures étapes du déploiement aux communes : Les communes n'ont pas de clarté quant au déploiement potentiel d'autres réseaux sur leur territoire. Une communication précise de la part des autorités régionales, régulatrices, ou fédérales est essentielle pour remédier à cette situation.
- L'organisation de tables rondes au sein des régions : Suite à la conférence flamande, cinq tables provinciales vont être organisées afin de continuer les discussions à un niveau plus local. Cette idée pourrait être répliquée en Wallonie et même à Bruxelles afin de soutenir les éléments décrit précédemment (facilitation de la communication, augmentation de la collaboration, etc.).

8 Conclusion

Le BCO du SPF Économie a orchestré avec succès trois conférences régionales en novembre 2023, couvrant les régions de Bruxelles-Capitale, Wallonne et Flamande. L'objectif principal était de faciliter le déploiement de la fibre optique dans les communes belges, et ces événements ont atteint cet objectif en :

- **Améliorant de la compréhension** : Les présentations ont mis en lumière les enjeux socio-économiques et techniques du haut débit, soulignant son rôle sociétal crucial.
- **Renforçant le contact** : Les rencontres entre les communes et les opérateurs ont permis des échanges directs, favorisant la présentation des défis spécifiques et stimulant une collaboration étroite.
- **Partageant des meilleures pratiques** : Les conférences ont offert aux communes et autres acteurs la possibilité de partager expériences et bonnes pratiques, contribuant ainsi à faciliter le déploiement du haut débit au sein de chaque commune.

Ces conférences ont suscité un vif intérêt, attirant un nombre significatif de participants, parmi lesquels des représentants des communes, des opérateurs et d'autres acteurs impliqués. Pendant une demi-journée, les participants ont eu l'occasion d'écouter les présentations et débats de divers intervenants, qu'ils soient institutionnels ou non.

S'il ne fallait retenir que trois idées des conférences régionales, ce seraient la **communication**, la **collaboration** et l'**anticipation**. En effet, ces trois piliers englobent plusieurs « bonnes pratiques » qui permettent d'assurer un déploiement du haut débit fluide.

La **communication** est le point le plus récurrent des discussions. La communication est un élément clé essentiel pour garantir le succès de la mise en œuvre du haut débit, tant en interne (au niveau des communes et des opérateurs) qu'avec les différentes parties prenantes impliquées (les habitants, les autorités régionales/fédérales, le régulateur). Une communication effective peut être assurée par la nomination de personnes de contact uniques dans les communes ou chez l'opérateur et par l'organisation réunions explicatives préalables à destination des communes et de réunions d'alignement entre les communes et les opérateurs. La communication est également essentielle pour s'assurer que les communes, les différentes autorités, les habitants impactés et les opérateurs soient en accord avec leurs droits et obligations respectifs.

En ce qui concerne la **collaboration**, elle est essentielle au déploiement du haut débit. Ce processus dépend de nombreux acteurs et de différents niveaux d'autorité. Pour faciliter la mise en œuvre et garantir le bon déroulement des travaux, il est important de collaborer avec des organisations telles que le BCO, ainsi qu'avec les différentes parties prenantes. Ce point passe aussi par une harmonisation des règles et procédures

communales, ainsi que celles des opérateurs, qui facilitera la collaboration. Une collaboration fluide peut être assurée par l'organisation de réunions régulières de suivi entre la commune et l'opérateur et la mise en place d'une plateforme d'échange de documents.

Concernant l'**anticipation**, il est important, d'un point de vue juridique, administratif ou opérationnel, de ne pas être pris au dépourvu par les éventuelles implications de la mise en œuvre du haut débit. Cela peut passer notamment par l'organisation de réunions préparatoires opérateurs-communes.

9 Annexes

9.1 Slides conférence Région de Bruxelles-Capitale

Voir Annexe A – Connect Brussels 2023

9.2 Slides conférence Région Wallonne

Voir Annexe B – Connect Wallonia 2023

9.3 Slides conférence Région Flamande

Voir Annexe C – Samen glasvezel en infrastructuuruitdagingen verbinden in het openbaar domein 2023

9.4 Récapitulatif des Meilleures Pratiques

Voir Annexe D – Tableau récapitulatif des meilleures pratiques